

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 44

Artikel: La carte civique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206407>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

SERVICE GRATUIT

du journal, durant les mois de **Novembre** et **Décembre** 1909, aux nouveaux abonnés d'**UN AN, à partir du 1^{er} JANVIER 1910.**

CONCOURS POUR UN NOM

L'ARTICLE intitulé *Une question de mot*, paru ici il y a huit jours, nous a valu une série de lettres aimables et dont les auteurs, sauf un, se déclarent tous d'accord sur l'utilité de donner un nom français à l'association baptisée *Heimatschutz* par nos confédérés de langue allemande. L'un de nos correspondants nous engage à ouvrir à ce sujet un concours dans nos colonnes. L'idée est trop bonne pour que nous ne l'adoptions tout de suite. Ainsi, que les lecteurs ayant un ou des noms à proposer veuillent bien nous les communiquer. Le *Conteur* les publiera avec le plus grand plaisir. A notre avis, il en faudrait un qui ne fût ni prétentieux, ni pédant, mais simple, clair, populaire et qui sonnât bien.

Un autre de nos amis nous suggère déjà le titre de *Pour les beautés de la Patrie*, qui serait vraiment parfait s'il pouvait se condenser en un ou deux mots.

Pour d'autres, *L'Art public* paraîtrait une formule acceptable.

A votre tour, mesdames et messieurs qui ne vous êtes pas encore prononcés et à qui est chère la cause de nos beautés nationales!

Le concours est ouvert.

Les noms proposés seront soumis à la section vaudoise qui vient de se fonder. C'est elle qui décidera, et son choix sera la récompense de celle ou de celui qui aura trouvé le titre le plus heureux.

Une des personnes qui ont bien voulu nous dire leur sentiment sur cette question de mot, nous écrit :

« J'ai lu avec intérêt l'article du *Conteur vaudois*. Il m'a tout à la fois réjoui et affligé. Réjoui parce que vous approuvez pleinement les principes du... *Heimatschutz* et affligé à cause de la querelle verbale que vous nous cherchez. Quoi, monsieur, un mot a-t-il tant d'importance et ne pouvez-vous vraiment aimer votre pays qu'en français ; la langue de Voltaire vous est-elle plus chère que le patrimoine de beauté que vous possédez en commun avec tout Suisse, même allemand, que vous renoncerez à le défendre si vous devez prononcer : *Heimatschutz* ! Ne vous semble-t-il pas, monsieur, que l'idée de patrie doit dominer les susceptibilités régionales et ne trouvez-vous pas qu'il est fâcheux d'entendre toujours les Vaudois crier sur les toits qu'ils sont d'une autre race que les Suisses, Suisses tout court. Ces Suisses, ces nobles Suisses qui ont baigné dans leur généreux sang nos libertés très hautes et qui ont prononcé de si fières paroles... en allemand... mon Dieu, oui... » Ceci ne veut pas dire que pour mon compte,

et pour simplifier les choses, je m'opposerai dans le sein du comité — dont j'ignore du reste les intentions — à ce qu'on adopte un nom français, si on en trouve un, je tiens simplement à exprimer un regret à voir de bons esprits, des intelligences distinguées se buter ainsi à une question en somme secondaire, et lui donner tant d'importance qu'ils y subordonnent entièrement un grand intérêt.

» Vous me permettrez, en outre, de vous faire remarquer, monsieur, qu'aucun des noms que vous proposez n'exprime l'idée supérieure, l'idée « morale » du *Heimatschutz*, celle, qu'a fait ressortir avec une telle éloquence, un si chaleureux amour, M. Bovet, dans sa conférence « malfaiteurs inconscients »...

Sur ce dernier point, nous sommes d'accord. Nos confédérés mettent tant de choses dans *Heimatschutz* qu'il est diantrement difficile de trouver en français un mot correspondant ; mais si les riverains de la Seine avaient à baptiser une association comme le *Heimatschutz*, ils lui trouveraient bien un nom. Lequel ? C'est ce que nous diront, nous l'espérons bien, les résultats de notre petit concours.

Quant à chercher quelque chose comme une querelle de Welsche à Suisse allemand, erreur ! Nous nous bornons à soutenir, sans aigreur, deux points de vue qui nous paraissent raisonnables :

1^o Voir s'accroître le nombre de ceux qui se proposent de lutter contre l'enlaidissement de nos villes, contre les mutilations du paysage.

2^o Défendre notre langue maternelle.

Y a-t-il là de quoi blesser nos compatriotes de la Suisse allemande ? Ceux-là même d'entre eux qui appartiennent au *Heimatschutz* ne se déclineront-ils pas de voir que nous nous efforçons de rendre populaire dans le canton de Vaud une société dont le nom ne dit rien à des oreilles latines, quelque doux, grave, ému et passionné qu'il puisse être pour nos confédérés ? Et puis, tout en restant de bons patriotes et de bons Suisses, n'est-ce pas pour nous un devoir que d'essayer de préserver notre langue, déjà si grandement altérée, et si nous ne le faisons pas, ne mériterais-nous pas nous-mêmes l'épithète de « malfaiteurs inconscients » ? V. F.

S'ALLAVANT PAS MÈ RENOMMÀ

SEIMBLIE pas que l'è la quat'r'an Que lè dzein dè Mollie-Bocan, Quand lè que lâi a z'u lè vote, On dzo que l'avant fê ribotte, M'ant met dan Conset communia, Câ failai pas on tatipotse, On mi-fou, ô bin on toliotse... — S'allavant pas mè renommà ?

*
Cein mè farâi rido délao
Et l'ein sarf tot vergognâo !
Mè que i'amâvo tant ellia pliée,
Foudrài pas qu'avoué lau remèce
Ie vignant dinse m'écovâ :
On hommo que l'a dâi botollie,
On gros tsèdau, bâo, modze, pollie...
— S'allavant pas mè renommâ ?

*
Sé prau que mè rapporte rein,
Ne fein, ne paille, ne erdzein :
Lè dzein quemet mè, de cabosse,
Travaillant pas po cosse et cosse,
Sant pas adî à recliamâ,
L'è po l'honneu que sè bregendant !...
Et pu lè conseillé quemandant !...
— S'allavant pas mè renommâ ?

*
Tonneau ! farâi biau pè l'ottô !
Ma fenna tsedrâi dau gros mò
Et mè tsertserâi onna rogne.
Ie mè derâi : « L'è 'na vergogne ! »
Du tot lliein, on lourâi bramâ :
« Gros fou ! t'i bon que po l'êtrâblio !
Gnagnou, chougan, toupin dau diâblio !
N'ant pas voliu té renommâ !

*
Ma fâi, n'a pas à tortelhî :
Mè faut on bocon babelhî
Avoué ti, payâ dâi quartette,
Dâi bon repé, dâi z'izelette,
Câ po sè fêre bin amâ
Ie faut la man à la catsetta :
Votant pas por onna pegnetta.
— Faut bin que séfo renommâ.

*
Hardi ! Davi, réveille-té !
Faut que lè dzein diessant de tè !
« N'è rein flè, on homme de sorta,
On vâo pas lo fotre à la porta.
Porquie dinse lo dégomâ ?
N'a-te pas 'na grôcha courtena,
'Na carâfe avoué 'na terpêna ?
Crâlo qu'on pão lo renommâ.

MARC A LOUIS.

A l'examen de géographie. — Un des experts désigne de la baguette le canal de la Manche et demande à un élève :

— Comment nommez-vous ce canal ?

Le gamin ne peut répondre. Il se tourne, anxieux, vers le régent placé derrière l'expert.

Le régent, fort contrarié de l'embarras de son meilleur élève et pensant le mettre sur la voie, saisit vivement et secoue la manche de son habit.

Alors le gamin, tout à coup :

— Le canal de la veste, m'sieu !

E.

Défense. — Une femme, accusée d'avoir empoisonné son mari, comparaît devant le tribunal criminel. L'heureux époux, soigné à temps, est complètement guéri.

Le président. — Accusée, qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

La douce épouse. — Je demande l'autopsie !

La carte civique. — Un instituteur pose à ses élèves diverses questions auxquelles ils doivent répondre par écrit. Au nombre de ces questions, celle-ci :

« Qu'est-ce que la *carte civique* ? »

Un des élèves a donné la réponse suivante :

« Les cartes civiques changent de couleur tous les quatre ans, comme le Grand Conseil. »

(Authentique.)